

Droit auteur et bénévole

Par Ermitage, le 13/06/2022 à 19:14

Bonjour,

des bénévoles d'une association ont développé au fil des années une méthode qui sert à l'accompagnement des couples. La méthode est consignée dans un manuel. Le nom de la méthode est déposé.

A qui sont les droits d'auteur sur la méthode ?

Un bénévole peut-il utiliser cette méthode en dehors de l'association ? s'il fait partie du groupe de rédaction ? s'il n'en fait pas partie ?

merci beaucoup pour l'intérêt que vous voudrez ben porter à ma question.

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!![/quote]

Par Marck.ESP, le 13/06/2022 à 20:51

BONJOUR.... relire les CGU svp, merci à vous.